



Genève, le 23 juillet 2020  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

### **COVID-19: CoGa.app, une carte d'accès numérique aux night-clubs genevois pour lutter contre la propagation du coronavirus**

**En partenariat avec le Grand conseil de la nuit et la société 2GIK Sàrl, le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) annonce le déploiement de la plateforme CoGa.app dans certains lieux festifs genevois. Carte d'accès numérique sur smartphone, sous forme de QR code, le pass CoGa.app ne fait pas de "contact tracing" actif mais permet au service du médecin cantonal d'obtenir, lors d'un cas de COVID-19 avéré, la liste des personnes en contact avec le malade, de les prévenir d'une contamination possible et de les informer des mesures à prendre. CoGa.app vise essentiellement à limiter les contaminations de COVID-19 dans des lieux où la distanciation interpersonnelle ainsi que le port du masque sont difficiles à respecter. En permettant de mieux juguler l'expansion de la maladie COVID-19 dans ces lieux à risque, cette solution numérique permet ainsi aux nuits genevoises de continuer d'exister en évitant la fermeture des établissements concernés.**

La carte d'accès numérique est déjà utilisée par certains lieux de nuit genevois depuis le 20 juin 2020 et va s'étendre ces prochains jours à tous les [membres du Grand conseil de la nuit](#) et, pour l'instant sur une base volontaire, à tous les établissements souhaitant appliquer cette solution.

Pour l'utilisateur, l'enregistrement est simple et rapide. Depuis la plateforme [CoGa.app](#), il suffit de fournir ses nom, prénom, année de naissance et numéro de téléphone. Le QR code fourni par SMS est valable de manière illimitée dans tous les lieux partenaires.

Le QR code est scanné à l'entrée et à la sortie des clubs utilisant l'application, permettant ainsi à l'équipe d'accueil de l'établissement de vérifier si les données enregistrées par l'utilisateur correspondent bien aux informations inscrites sur ses papiers d'identité.

L'application développée par la société 2GIK Sàrl respecte la vie privée. Les données enregistrées sont sécurisées et cryptées. Elles sont hébergées sur un serveur basé en Suisse. Ni les établissements, ni les collaborateurs de la société 2GIK Sàrl n'ont accès aux données, lesquelles ne sont enregistrées que lors de l'entrée dans un lieu partenaire, et ceci pendant 14 jours seulement. Toutes les données sont automatiquement supprimées après 14 jours.

Lors de la détection d'un cas de COVID-19 avéré, seul le service du médecin cantonal (SMC) est accrédité à demander, auprès des gérants, la liste des personnes ayant visité leur établissement. La médecin cantonale est la seule personne pouvant décrypter les listes de participants pour un établissement spécifique, à une date et une tranche horaire données.

*Pour des informations complémentaires:*

- *M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75*
- *Mme Elisabeth Jacquet, présidente, Grand Conseil de la nuit, T. 078 679 05 85*
- *M. Xavier Cosandey, directeur, 2GIK Sàrl, T. 022 436 85 20*